



Contrat Local de Santé
Communauté de communes
Pays des Vans en Cévennes
2022-2026

Sommaire

	page
Préambule	3
Méthodologie	4
Contrat Local de Santé	5
Annexes :	
1. Diagnostic ORS	
2. Fiches actions	
3. Synthèse de l'Analyse des besoins Sociaux	
4. Diagnostic Enfance Jeunesse	

Préambule

La communauté de communes s'est clairement positionnée pour la mise en œuvre d'une action sociale d'intérêt communautaire de nature à contribuer au développement local du territoire et à sa cohésion sociale. L'analyse des besoins sociaux qu'elle a conduite avec le soutien méthodologique du Département en a constitué un préalable nécessaire.

Le contrat local de santé, élaboré en partenariat avec l'ARS sur la base du diagnostic de territoire effectué par l'ORS qui conforte l'analyse ci-dessus évoquée, s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par les élus en mettant l'accent sur les spécificités suivantes :

- une approche du concept santé qui englobe l'ensemble des conditions de vie des habitants, les questions de logement, d'alimentation, d'addictions, d'éducation, d'environnement et aussi de ressources constituant des déterminants de la santé,
- une attention prioritairement portée aux personnes en situation de précarité et/ou vulnérables, s'agissant de l'accès aux droits et aux soins,
- une prise en compte de la situation des jeunes en milieu rural,
- le soutien à la parentalité,
- la question du vieillissement de la population et de l'entrée en dépendance des personnes.

Dans ce contexte, le contrat local de santé propose un éventail d'actions de prévention, toutes définies en concertation avec les différents acteurs de terrain concernés.

Pour réussir dans cette entreprise, le Pays des Vans en Cévennes dispose d'atouts:

- la maison médicale pluridisciplinaire et la création en cours d'une communauté territoriale des professionnels de santé,
- le centre médico-social du Département,
- le centre social associatif Revivre,
- des partenariats bien établis avec les organismes sociaux et le monde associatif,
- des relations renouvelées avec le collège.

Le défi est de parvenir à coordonner toutes les actions de promotion de la santé conduites par les partenaires pour une meilleure lisibilité par les habitants du territoire. La création d'un poste de coordinateur témoigne de la volonté de la communauté de communes de mener à bien son contrat local de santé.

Méthodologie pour construire le Contrat Local de Santé

1 >>>> Un diagnostic santé partagé mené par l'Observatoire Régional de la Santé

Pour faciliter les orientations de l'action publique en matière de santé et alimenter la réflexion sur l'éventuelle mise en place d'un Contrat Local de Santé, la Communauté de communes a souhaité réaliser un diagnostic local de santé, avec le soutien de l'ARS. L'Observatoire Régional de la Santé a mené ce diagnostic dans son volet quantitatif en 2017, puis dans sa phase qualitative en 2018.

Ce dernier a permis de mettre à jour, en lien avec les résultats quantitatifs de l'étude, les besoins de la population du territoire en matière de santé, mais aussi l'action et l'articulation des acteurs locaux de santé par rapport à ces besoins.

Dans ce cadre, des personnes-ressources (38 acteurs du soin, de la prévention, de l'éducation, etc.) et des habitants ont été interviewés. L'étude a été restituée aux acteurs du territoire en octobre 2018, restitution qui a permis d'enrichir les constats réalisés et de débattre des pistes d'actions qu'il serait possible d'envisager.

2 >>>> La mise en place d'un Comité de Pilotage

Un comité de pilotage a été mandaté pour mener l'élaboration du Contrat Local de Santé. Composé en premier lieu de la commission action sociale de la Communauté de communes, il a été élargi aux principaux partenaires transversaux du territoire : le Centre Médico-Social, le centre social revivre, la MSAP, la MSA, la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé). L'IREPS et l'ARS ont accompagné ce comité de Pilotage.

Sur la base du diagnostic santé, mais aussi de l'Analyse des Besoins Sociaux (Annexe 3) et du diagnostic enfance jeunesse (Annexe 4), le comité de pilotage a déterminé les objectifs du CLS et priorisé les actions. La validation de ces objectifs a donné lieu à une délibération du Conseil Communautaire le 22 juillet 2019.

3 >>>> Des groupes de travail thématiques avec les partenaires de terrain

Sur la base des objectifs validés, des groupes de travail composés des acteurs de terrain ont défini plus précisément les fiches-actions. Lors de réunions thématiques (jeunesse, précarité, parentalité, etc.), les acteurs ont ainsi entamé une démarche de travail en réseau autour des problématiques de santé.

4 >>>> Finalisation du CLS

La synthèse de l'ensemble de ces éléments a été présentée aux partenaires institutionnels puis adopté en Conseil communautaire en février 2020.

Contrat Local de Santé

Vu la loi Hôpital, Patients, Santé et territoires du 21 juillet 2009,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-17, L.1435-1,

Vu la délibération n°D-2020-3-5 du Conseil communautaire du 24 février 2020

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Le contrat local de santé est un outil de pilotage de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur la santé de la population, soins et prévention promotion de la santé. Il est conçu en articulation avec les différents dispositifs de santé existants dont notamment les schémas sociaux départementaux du Conseil départemental de l'Ardèche, la CPAM, la CARSAT, la MSA , la CAF,...., d'autres institutions pourront s'y inscrire

Il doit permettre de :

- Coordonner les démarches des acteurs sur le territoire de l'agglomération
- Participer à la réduction des inégalités territoriales de santé
- Promouvoir la santé, la prévention, agir sur les déterminants de la santé

Le Contrat Local de Santé 2022-2027 doit favoriser la mise en œuvre au niveau local des orientations définies par les élus de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes à partir du diagnostic local de santé de l'Observatoire Régional de la santé (Annexe 1).

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

L'Agence Régionale de Santé,

La Préfecture de l'Ardèche,

Le Conseil Départemental de l'Ardèche,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,

La Mutualité Sociale Agricole

La Caisse d'Allocations Familiales.

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le Contrat concerne tout le territoire de la communauté de communes.

Article 3 : Prise en compte des démarches locales de santé des partenaires

Le Contrat Local de Santé est porté par La communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, il permet l'articulation de la politique de santé publique voulu par les élus en réponse aux problèmes du territoire et les objectifs sanitaires des différents signataires.

Article 4 : les partenaires concourant aux objectifs du contrat local de santé

Hormis les partenaires signataires du Contrat, de nombreux acteurs ont été ou seront sollicités pour s'impliquer dans la mise en œuvre des actions du Contrat :

- L'hôpital des Vans
- Le centre hospitalier d'Aubenas
- Les professionnels de santé
- Le CMP d'Aubenas
- L'éducation nationale
- Le centre médico-social des Vans
- L'ANPAA (CSAPA, CAARUD)
- Le Planning Familial
- Le Centre Social Revivre
- La MSA
- L'IREPS

Cette liste n'est pas exhaustive

Article 5 : la gouvernance, le suivi et l'évaluation du contrat

- Le comité de pilotage est constitué des signataires de ce contrat. Y sera systématiquement invité un représentant de la CPTS.

Il est en charge de :

- Déterminer les orientations stratégiques du CLS, valider son contenu et son actualisation régulière
- Fixer les objectifs, les moyens et le planning de mise en œuvre

- Garantir la cohérence entre les politiques locales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé
- Suivre et évaluer périodiquement l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels

Le comité de pilotage se réunira à minima 1 fois par an. Au besoin ou à la demande d'un des signataires, des séances supplémentaires pourront se tenir.

Au besoin, à la demande du coordonnateur du CLS, des décisions peuvent être prises après une audioconférence entre les membres ou après s'être mis d'accord par échange de courriels.

➤ La coordination opérationnelle du CLS

Elle est confiée à un coordonnateur. Le coordonnateur est chargé d'animer la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du contrat :

- Animer le comité de pilotage et au besoin des groupes de travail
- Coordonner la mise en œuvre des actions en liens avec les pilotes qui en sont chargées
- Dynamiser le partenariat et la mise en réseau des acteurs
- Evaluer annuellement la mise en œuvre du contrat

Ce poste est positionné dans la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et financé à 50% par l'Agence Régionale de Santé.

Article 6 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

A partir du diagnostic local de santé (annexe 1), un objectif général a été défini :

« Contribuer à la santé et au bien-être des habitants du territoire, notamment ceux en situation de précarité, en mettant en place des actions de prévention sociale, éducative et sanitaire, en partenariat avec les différents acteurs. »

Puis 7 objectifs spécifiques :

- Organiser le travail entre les partenaires (veille, coordination, échanges d'infos)
- Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité et de prévention en direction des parents
- Réduire les prises de risques chez les jeunes et contribuer à leur socialisation sur le territoire
- Participer à l'amélioration des conditions de logement en travaillant sur les logements indécents et indignes et la précarité énergétique
- Permettre l'accès aux droits en développant les démarches d'aller-vers notamment en matière d'accès aux soins et pour les publics précaires connaissant des addictions
- Développer et pérenniser les actions du bien vieillir sur le territoire des Vans en s'appuyant sur les acteurs locaux

- Renforcer l'accès aux soins pour tous en contribuant à la coordination et la communication entre les professionnels

Et enfin 12 actions ont été retenues :

Obj 1 : coordination	1 action
Obj 2 : prévention/parentalité	2 actions
Obj 3 : santé des jeunes	2 actions
Obj 4 : logement indigne	1 action
Obj 5 : précarité / addiction	3 actions
Obj 6 : personnes âgées	2 actions
Obj 7 : liens CLS-CPTS	1 action

Les objectifs et les actions sont détaillés en annexe 2.

Article 7 : Evolution du CLS

Par avenant, et après avis à la majorité du comité de pilotage, un nouvel organisme peut être autorisé à signer le CLS.

Pour des actions nouvelles, le porteur de projet sur la santé qui voudrait intervenir sur le territoire devra présenter son projet au coordinateur qui pourra ainsi faire le lien avec d'autres partenaires, d'autres actions pour une meilleure efficacité. Au besoin, le coordonnateur pourra faire appel aux membres du comité de pilotage pour que celui-ci se positionne sur l'opportunité ou non de mener cette action sur le territoire compte tenu des actions programmées, et d'inclure ou non l'action nouvelle dans le CLS par avenant.

Contrat Local de Santé
Communauté de communes
Pays des Vans en Cévennes
2022-2026

Fait aux Vans, le/...../.....

Le président de la communauté
de communes du Pays des Vans
en Cévennes

Le directeur de l'Agence
Régionale de Santé

Le préfet de l'Ardèche

Le président du Conseil
Départemental de l'Ardèche

La directrice de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

Le directeur général de la Caisse
d'Assurance Retraite et de la
Santé au Travail

Le président de la Mutualité
Sociale Agricole

Madame la présidente de la
Caisse des Allocations Familiales

ANNEXES

1 : Diagnostic Local de Santé - Décembre 2018

2 : Fiches actions

3 : Synthèse de l'Analyse des Besoins Sociaux

4 : Diagnostic Enfance Jeunesse

Annexe 1- Diagnostic local de santé

Annexe 2 - Fiches actions

Objectif 1 : Organiser le travail entre les partenaires	
Action 1	Suivre et coordonner les actions du Contrat Local de Santé
Objectif 2 : Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité et de prévention en direction des parents	
Action 2	Animation d'une commission parentalité regroupant les acteurs du territoire et développement des actions de soutien à la parentalité
Action 3	Parentalité numérique et écrans
Objectif 3 : Réduire les prises de risque chez les jeunes et contribuer à leur socialisation sur le territoire	
Action 4	Prévenir, réduire et accompagner les consommations chez les jeunes du territoire
Action 5	Favoriser l'accès aux dispositifs d'éducation, de prévention et de soins en vie affective et santé sexuelle
Objectif 4 : Participer à l'amélioration des conditions de logement en travaillant sur les logements indécents et indignes et la précarité énergétique	
Action 6	Mise en œuvre du « permis de louer » et amélioration du repérage et du traitement des logements indécents, indignes
Objectif 5 : Permettre l'accès aux droits en développant les démarches d'aller-vers notamment en matière d'accès aux soins et pour les publics précaires connaissant des addictions	
Action 7	Créer et animer un réseau santé – social, pour les acteurs sociaux du territoire
Action 8	Renforcer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour un public éloigné du système de santé : vers une expérimentation de la médiation santé en milieu rural
Action 9	Accompagnement des personnes précaires vers un emploi en prenant en compte leurs problèmes de santé (addiction, santé mentale)
Objectif 6 : Développer et pérenniser les actions du bien vieillir sur le territoire des Vans en s'appuyant sur les acteurs locaux	
Action 10	Animation du réseau des acteurs intervenant sur le champ du bien vieillir
Action 11	Prévenir la dépendance par un repérage précoce des personnes fragilisées
Objectif 7 : Renforcer l'accès aux soins pour tous en contribuant à la coordination et la communication entre les professionnels	
Action 12	Favoriser l'articulation entre la CPTS et le CLS : dans les instances et pour la réalisation d'actions concrètes

Fiche action N°1

Objectif général	Organiser le travail entre les partenaires
Nom de l'action	Suivre et coordonner les actions du Contrat Local de Santé
Porteur de l'action	Communauté de Communes
Éléments de diagnostic	L'expérience du CLS de La Voulte montre que l'animation du CLS par un poste de coordinateur dédié est une condition de réussite pour des élus qui se lancent dans une politique de santé sur leur territoire.
Objectifs	<p>= Favoriser la réduction des inégalités de santé sur le territoire en développant une politique de santé organisée, cohérente et priorisée en fonction des besoins identifiés de la population.</p> <p>= Renforcer la politique de santé mise en œuvre au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé.</p> <p>= Définir des axes d'amélioration de la politique de santé publique sur les domaines d'interventions prioritaires qui ont été retenus par les élus</p> <p>= Soutenir des dynamiques locales de santé sur le territoire en tenant compte de ses spécificités et en favorisant une prise en compte globale de la politique régionale de Santé.</p> <p>= Développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations.</p> <p>= Promouvoir et garantir le respect des droits des usagers du système de santé.</p> <p>= Poursuivre la consolidation du partenariat local sur les questions de la santé.</p> <p>= Coordonner les actions de santé sur le territoire pour une meilleure efficacité.</p>
Public	<p>= Les habitants de la communauté de communes</p> <p>= Les acteurs en santé (professionnels de santé, médico-sociaux, établissements, associations...)</p>
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	<p>Les missions du coordinateur consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et/ou s'assurer de la mise en place des actions sur le territoire en lien avec les partenaires qui en sont chargées. - Porter et assurer le pilotage de certaines actions. - Animer, si besoin, des groupes de travail sur des thématiques spécifiques.

	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une mise à jour de l'état des lieux santé du territoire en vue d'approfondir la connaissance et poursuivre l'identification des besoins spécifiques des habitants. - Préparer avec le comité technique le bilan annuel des actions réalisées sur le territoire au titre du CLS. - Réaliser en lien avec le comité technique l'évaluation du CLS. - Proposer au comité de pilotage une programmation annuelle des actions du CLS en fonction des priorités identifiées. - Assurer la communication du dispositif du CLS - Animer les séances du comité de pilotage et du comité technique - Coordonner le comité technique - Solliciter le comité technique pour toutes orientations et décisions nécessaires entre les séances du comité de pilotage. - Préparer l'organisation matérielle des séances de chaque instance (invitations, ordres du jour, supports de présentation...). - Assurer le secrétariat des différents comités.
Calendrier	Durée du CLS
Partenaires	Tous les acteurs de terrains qui œuvrent pour une meilleure santé de leur public / les financeurs ARS, CPAM, MSA, Conseil départemental, CAF, CARSAT...
Budget et Financements	Cofinancement CDC-ARS
Eléments d'évaluation	<p>Nombre de réunions des instances du CLS, nombre de rencontres avec les partenaires du territoire, nombre d'actions réalisées sur le nombre prévues par la programmation annuelle validée en comité de pilotage</p> <p>Moyens de suivi : tableau de suivi</p>

Fiche action N°2

Objectif général	Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité et de prévention en direction des parents
Nom de l'action	Animation d'une commission parentalité regroupant les acteurs du territoire et développement des actions de soutien à la parentalité
Porteur de l'action	Commission parentalité / Référente Famille du centre social
Éléments de diagnostic	Diagnostic qualitatif de l'ORS
Objectifs	<p>= Coordonner les différentes actions de soutien à la parentalité sur le territoire de la CDC</p> <p>= Mettre en réseau les partenaires</p> <p>= Proposer diverses actions adaptées aux besoins et problématiques identifiés</p> <p>= Valoriser et renforcer les compétences parentales, notamment en accompagnant les parents dans la compréhension des besoins fondamentaux en santé de leurs enfants</p> <p>= Sensibiliser les familles peu mobilisées, notamment celles isolées ou en situation de précarité sur la santé de leurs enfants</p>
Public	<p>Public cible : Familles du territoire, avec une attention particulière portée aux familles isolées ou en situation de précarité</p> <p>Public secondaire : Structures qui accompagnent les familles, public professionnel :</p> <p>Education nationale, RAM, crèche, centres de loisirs, département (CMS, PMI...), planning familial, MAM, Ilot Z'enfants, médiathèque, etc.</p>
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	<p>= Organiser et animer des rencontres tous les 2 mois entre les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echange sur les projets des différentes structures - Echange sur les besoins repérés - Construction d'actions collectives <p>= Proposer des actions diversifiées tout au long de l'année : ateliers, conférences, sorties, événements, etc. autour des besoins fondamentaux de l'enfant (sommeil, alimentation, jeux, sécurité...)</p> <p>= Organiser collectivement un événement annuel « Parlons Familles » sur une thématique spécifique (2017 : les mutations de la famille, 2018 : les écrans, 2019 : l'alimentation)</p>
Calendrier	Durée du CLS
Partenaires	<p>Acteurs de la parentalité du territoire, CAF, ARS, Département, CDC, IREPS</p> <p>Ensemble des structures qui accueillent des enfants et/ou accompagnent les familles</p>
	Poste de référent famille cofinancé CAF-CDC (existe déjà), actions

Budget et Financements	financées selon les priorités et le budget des financeurs
Éléments d'évaluation	Nombre de réunions, participation, nombre de projets qui émergent, analyse qualitative des CR...

Fiche action N°3

Objectif général	Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité et de prévention en direction des parents
Nom de l'action	Parentalité numérique et écrans
Porteur de l'action	Animateur Familles et Jeunesse du centre social
Éléments de diagnostic	<p>= Parents démunis face à l'importance du numérique dans le quotidien de leurs enfants (écrans, réseaux sociaux, etc.), du jeune enfant aux adolescents</p> <p>= Nécessité de mieux comprendre l'ensemble des enjeux liés (santé, développement, prévention, cyber-harcèlement...)</p> <p>= Consommation excessive</p>
Objectifs	<p>= Accompagner et renforcer les compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des parents - des enfants - des jeunes <p>Sur l'ensemble des questions autour des « écrans » et du numérique</p> <p>= Promouvoir des usages des écrans adaptés aux préoccupations de santé des enfants et des jeunes</p>
Public	Parents, enfants et adolescents du territoire
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	<p>= Proposer différents types d'actions tout au long de l'année : ateliers, conférences, événements ...</p> <p>= Organiser des temps d'échange entre parents et/ou enfants et /ou jeunes pour faire émerger des projets adaptés à leur préoccupations autour du numérique (événement autour des jeux vidéos, etc.)</p> <p>= Assurer une présence sur le net par l'intermédiaire du dispositif « Promeneur du net »</p>
Calendrier	Durée du CLS
Partenaires	Médiathèque, CAF, ARS, Département, CDC, IREPS, Education Nationale
Budget et Financements	Poste de référent famille et animateur jeunesse cofinancés CAF-CDC (déjà financé), actions financées selon priorités des financeurs
Éléments d'évaluation	<p>Bilan annuel qualitatif et quantitatif, Nombre d'actions en place, Nombre de parents, d'adolescents, d'enfants touchés</p> <p>Evaluation de la satisfaction des usagers, des changements de pratiques, Analyse qualitative de l'évolution des demandes des parents pendant la durée du CLS</p>

Fiche action N°4

Objectif général	Réduire les prises de risque chez les jeunes et contribuer à leur socialisation sur le territoire
Nom de l'action	Prévenir, réduire et accompagner les consommations chez les jeunes du territoire
Porteur de l'action	ANPAA, IREPS, CSAPA CH Aubenas
Éléments de diagnostic	Consommation problématique de substances psychoactives : tabac, alcool, cannabis, etc. Banalisation des consommations de cannabis et d'alcool Des jeunes concernés par des problématiques d'addictions Des services spécialisés éloignés du territoire (CJC, CSAPA, CAARUD)
Objectifs	= Former et informer l'ensemble des professionnels du territoire sur les addictions pour mieux comprendre les problématiques et relayer vers les interlocuteurs adaptés = Développer les compétences psycho-sociales (CPS) des jeunes = Entamer une réflexion sur la mise en place des permanences délocalisées des services spécialisés
Public	12-30 ans : collégiens, lycéens, jeunes adultes Avec une priorité sur les collégiens
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	1. Organiser une formation à destination des professionnels de la jeunesse (CSAPA Hospitalier) : animateurs, collège, mission locale, etc. 2. Former l'ensemble des professionnels qui interviennent auprès des jeunes sur les CPS et les accompagner pour la mise en place d'actions CPS auprès des jeunes 3. Monter un groupe de travail avec les organismes travaillant sur l'addiction et les financeurs potentiels pour la mise en place d'un dispositif adapté au territoire du Pays des Vans en Cévennes 4. S'appuyer sur les actions ou des temps de rencontre - qui peuvent prendre des formes variées - proposés tout au long de l'année par les acteurs jeunesse du territoire et qui favorisent le lien social, l'autonomie des jeunes et leur implication
Calendrier	Durée du CLS
Partenaires	ANPAA (CSAPA CAARUD), CHARME (CSAPA), ARS, Conseil Départemental, Education Nationale, IREPS, Collège, Centre Social, Planning Familial, Mission Locale, EAC, réseau des partenaires jeunesse
Budget et Financements	Actions financées selon les priorités des financeurs
Éléments d'évaluation	Bilan annuel quantitatif et qualitatif à détailler avec les partenaires

Fiche action N°5

Objectif général	Réduire les prises de risque chez les jeunes et contribuer à leur socialisation sur le territoire
Nom de l'action	Favoriser l'accès aux dispositifs d'éducation, de prévention et de soins en vie affective et santé sexuelle
Porteur de l'action	Planning familial, CPEF (Centre de Planification et d'Education Familiale), Centre hospitalier, médecins, sages-femmes
Éléments de diagnostic	- Eloignement, difficultés d'accès et manque de lieux d'information et de prévention en matière de sexualité manque de professionnels localement - Non recours aux soins et recours tardifs
Objectifs	= Permettre aux jeunes du territoire d'avoir accès à l'information et aux professionnels dans le domaine de la santé sexuelle = Favoriser le lien entre les professionnels pour orienter au mieux les publics
Public	12-30 ans avec des actions différenciées en fonction des âges
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	= accueillir les jeunes au plus près de leur lieu de vie et régulièrement, pour cela installer une permanence du Planning Familial aux Vans = Organiser des réunions de concertation entre les professionnels concernés sur le territoire, (échanges de pratiques, formations...) = S'appuyer sur les actions ou temps de rencontre - qui peuvent prendre des formes variées - proposés tout au long de l'année par les acteurs jeunesse du territoire et qui favorisent le lien social, l'autonomie et l'implication des jeunes
Calendrier	Durée du CLS
Partenaires	Professionnels de santé et sage-femme libérale, partenaires jeunesse (collège, centre social, mission locale,), planning familial, CMS, CCAS, ANPAA, réseau des partenaires jeunesse
Budget et Financements	CDC, ARS, Conseil Départemental
Éléments d'évaluation	Fréquentation et diversité des publics

Fiche action N° 6

Objectif général	Participer à l'amélioration des conditions de logement en travaillant sur les logements indécents et indignes et la précarité énergétique
Nom de l'action	Mise en œuvre du « permis de louer » Et amélioration du repérage et du traitement des logements indécents, indignes
Porteur de l'action	Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes
Éléments de diagnostic	= Bilan ARS des plaintes = Constat des partenaires travaillant sur le terrain = Etude Pré-opérationnelle PIG départemental 2018
Objectifs	= Etudier la faisabilité de la mise en œuvre du « permis de louer » = Former les acteurs de terrain au repérage et au signalement = Travailler avec le PDLHI pour la résorption de l'habitat indigne et de la précarité énergétique = signer une convention avec le conseil départemental pour mettre en œuvre cette politique
Public	= Population précaire, locataire ou propriétaire occupant Ensemble des structures (aide à domicile / maintien à domicile, secteur associatif, centre social, CCAS, médico-social, médical, Département, etc.)
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	=Au sein de la communauté de communes, avec l'ARS et la DDT, regarder les conditions préalables et l'organisation à mettre en place pour appliquer la réglementation du « permis de louer » sur toutes les communes = Formation à monter avec l'ARS, la DDT, l'ANAH, SOLIHA sur le repérage et le traitement de l'habitat indigne : public travailleurs sociaux et professions médicales
Calendrier	Durée du CLS
Partenaires	ARS, DDT, CAF, SOLIHA, le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, ALEC 07, CMS, professionnels qui se déplacent à domicile (aide à domicile...), SPASAD...
Budget et Financements	Communauté de communes / Conseil Départemental / CAF / MSA / ANAH
Éléments d'évaluation	= rapport sur l'application du permis de louer dans le pays des vans en Cévennes = si possible : sa mise en œuvre = formation faite = suivi de l'évolution du nombre de signalements au PDLHI par an

Fiche action N°7

Objectif général	Permettre l'accès aux droits en développant les démarches d'aller-vers notamment en matière d'accès aux soins et pour les publics précaires connaissant des addictions
Nom de l'action	Créer et animer un réseau santé – social, pour les acteurs sociaux du territoire
Porteur de l'action	Coordonnateur du CLS - CMS
Éléments de diagnostic	Différents acteurs mettent en places des actions sur le territoire, mais sans toujours connaître les autres initiatives. Les bénévoles, élus, voire professionnels sont démunis face à certaines situations.
Objectifs	= Permettre aux différents acteurs du secteur social du territoire (associations, CCAS, professionnels) d'échanger sur leurs pratiques et sur des dossiers particuliers pour trouver des solutions au cas par cas. = A travers cet espace, renforcer les compétences des acteurs sur les problématiques santé repérées (formations / temps d'échanges) : addictions, santé mentale, etc. = Recenser les actions du territoire et les besoins
Public	Acteurs du secteur social
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	= Organiser des rencontres trimestrielles de ce réseau = Organiser des formations, des temps de sensibilisation en s'appuyant sur des professionnels santé spécialisés selon les besoins identifiés = Mettre en place des actions communes sur le territoire
Calendrier	Rencontre trimestrielle à partir de 2020 Durée du CLS et au-delà
Partenaires	Ensemble des acteurs sociaux du territoire et professionnels spécifiques en fonction des thématiques abordées CHARME, ANPAA, IREPS, PASS, CPTS, Libéraux du territoire, EMPP, CMS...
Budget et Financements	Financement du coordonnateur du CLS
Éléments d'évaluation	Bilan annuel / satisfaction des participants par questionnaire chaque année

Fiche action N°8

Objectif général	Permettre l'accès aux droits en développant les démarches d'aller-vers notamment en matière d'accès aux soins et pour les publics précaires
Nom de l'action	Renforcer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour un public éloigné du système de santé : vers une expérimentation de la médiation santé en milieu rural
Porteur de l'action	MSAP : 1 médiateur santé en milieu rural porté par la communauté de communes
Éléments de diagnostic	Non recours aux droits et aux soins Eloignement des centres de soins
Objectifs	= Renforcer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins en allant vers l'ensemble des habitants du territoire = Renforcer l'autonomie des personnes dans les démarches numériques en proposant une diversité d'actions = Recenser les besoins et améliorer le repérage
Public	Personnes précaires éloignées du système de soins
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	<p>= S'appuyer sur les permanences délocalisées de la MSAP sur les communes pour couvrir l'ensemble du territoire de la CDC pour renforcer l'accès aux droits en santé</p> <p>= S'appuyer sur différentes actions autour du numérique et de l'informatique - Espace Public Numérique porté par le Centre Social, ateliers itinérants, ateliers informatique pour débutant, ateliers thématiques – pour renforcer l'accès aux droits en santé</p> <p>= Etudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'un poste de médiateur santé en milieu rural en s'appuyant sur la MSAP, les communes et le réseau des acteurs sociaux : réaliser un état des lieux des besoins et des réponses existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les personnes et les problématiques rencontrées, en allant à leur rencontre, - Inciter/aider les élus et les personnels des communes à faire du repérage de situations - Repérer les acteurs / ressources présents sur le territoire sur lesquels s'appuyer <p>= Construire si besoin la mission de médiation santé en lien avec les différents partenaires</p>
Calendrier	Durée du CLS
Partenaires	MSAP, Centre Social, CPAM (PFIDASS), CPTS, CDC, CD, CHARME, PASS, accueil santé IDE du CHRS Payzac, médecins libéraux, Educateur Accompagnement Vers et Dans le Logement, élus et personnels des communes
Budget et Financements	Etat – CDC : MSAP ARS : expérimentation médiateur santé en milieu rural

Éléments d'évaluation	Nombre de personnes approchées, accompagnées Nombre de succès Qualitatif : problématiques repérées, liens fonctionnels et efficaces entre partenaires
------------------------------	---

Fiche action N°9

Objectif général	Permettre l'accès aux droits en développant les démarches d'aller-vers notamment en matière d'accès aux soins et pour les publics précaires connaissant des addictions
Nom de l'action	Accompagnement des personnes précaires vers un emploi en prenant en compte leurs problèmes de santé (addiction, santé mentale)
Porteur de l'action	Conseil départemental / service insertion
Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> = Eloignement géographique de l'offre de soins spécialisés, notamment en addictologie et santé mentale = Un territoire avec des indicateurs de précarité élevés = Une population importante sur le territoire en situation de grande précarité avec un constat de mal logement et des problématiques santé associées = Des consommations problématiques chez les jeunes, en particulier pour ceux en insertion
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> = accès vers le soin par insertion professionnelle adaptée et la réduction des risques = Développer pour les publics en grande précarité les possibilités d'aller-vers et d'accompagnement renforcé = Renforcer la prévention de consommations problématiques pour les jeunes
Public	Personnes en grande précarité rencontrant des problématiques d'addiction et d'insertion
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> = Trouver les employeurs partenaires = repérer et accompagner les jeunes et les adultes dans ce dispositif
Calendrier	Durée du CLS
Partenaires	Partenariat opérationnel avec collectivités locales et entreprises, association d'insertion professionnelle, CPTS
Budget et Financements	Conseil Départemental, MILDECA
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes approchées, accompagnées Nombre de succès Qualitatif : problématiques repérées, liens fonctionnels et efficaces entre partenaires

Fiche action N° 10

Objectif général	Développer et pérenniser les actions du bien vieillir sur le territoire des Vans en s'appuyant sur les acteurs locaux
Nom de l'action	Animation du réseau des acteurs intervenant sur le champ du bien vieillir
Porteur de l'action	MSA dans le cadre de la Charte territoriale de solidarité avec les ainés
Éléments de diagnostic	= Diagnostic mené dans le cadre de la charte des ainés de la MSA, février – octobre 2018 = Diagnostic ORS
Objectifs	= Coordonner les actions portées par les différents acteurs et renforcer la communication = Mettre en réseau les partenaires = Proposer des actions multi-partenariales adaptées aux besoins repérées
Public	= Personnes âgées isolées à domicile = Ensemble des structures (aide à domicile / maintien à domicile, secteur associatif, centre social, CCAS, médico-social, médical, Département, etc.)
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	= Organiser des rencontre regroupant l'ensemble des partenaires sous différentes formes (petit-déjeuner partenarial par exemple) = Poursuivre la démarche entamée avec les groupes de travail thématiques de la charte : maintien à domicile – logement, aidants familiaux, mobilité, numérique, isolement et lien social, prévention santé.
Calendrier	Durée du CLS et au-delà
Partenaires	Ensemble des structures intervenant auprès des personnes âgées : aide à domicile / maintien à domicile, secteur associatif, centre social, CCAS, médico-social, médical, Département, CPTS, etc.
Budget et Financements	MSA et autres partenaires selon la nature des projets émergents
Éléments d'évaluation	Nombre de réunions, partenaires mobilisés, nombre et nature des projets émergents, des actions réalisées et évaluées

Fiche action N° 11

Objectif général	Développer et pérenniser les actions du bien vieillir sur le territoire des Vans en s'appuyant sur les acteurs locaux
Nom de l'action	Prévenir la dépendance par un repérage précoce des personnes fragilisées
Porteur de l'action	MSA dans le cadre de la Charte territoriale de solidarité avec les ainés
Éléments de diagnostic	= Diagnostic de territoire mené par la MSA : Réel besoin d'actions en lien avec la prévention et la promotion de la santé. Certaines actions déjà en place avec un travail partenarial. = Diagnostic ORS
Objectifs	= Améliorer l'accès aux aides au maintien à domicile en développant le repérage et en informant en amont les publics concernés, leurs familles et leurs aidants = Prévenir les situations de mal-être dans le maintien à domicile en mobilisant les aides en amont
Public	Séniors du territoire
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	= Diffuser le « guide du bien vieillir » établi par les partenaires dans le cadre de la charte et accompagner cette diffusion par l'organisation de rencontres sur les communes en partenariat avec les CCAS intéressés = Organiser une veille avec les communes et les partenaires pour mieux repérer les personnes isolées, fragilisées et mettre en place des propositions adaptées.
Calendrier	Durée du CLS et au-delà
Partenaires	CCAS et élus communaux, associations et structures d'aide à domicile, département, Action 07, SIAD SPASAD, Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises, Centre social
Budget et Financements	ARS / Conseil départemental / CARSAT / CPAM via Conférence des financeurs
Éléments d'évaluation	Nombre de guides diffusés, demandés en supplément, nombre de personnes touchées, problématiques repérées et actions en réponse

Fiche action N° 12

Objectif général	Renforcer l'accès aux soins pour tous en contribuant à la coordination et la communication entre les professionnels
Nom de l'action	Favoriser l'articulation entre la CPTS et le CLS : dans les instances et pour la réalisation d'actions concrètes
Porteur de l'action	Coordinateur CPTS – Coordinateur CLS
Éléments de diagnostic	Diagnostic ORS
Objectifs	= Favoriser la communication entre la CPTS et le CLS = Mettre en œuvre des actions concertées sur les objectifs partagés, notamment concernant l'orientation de la CPTS « développement d'actions territoriales de prévention »
Public	Habitants du territoire, professionnels
Descriptif de l'action et objectifs opérationnels	= Organiser une relation régulière entre la CPTS et le CLS : échanges de membres entre les COFIL, rencontres régulières entre les coordinateurs = En fonction des objectifs finalement validés de la CPTS, développer un partenariat privilégié sur certains objectifs
Calendrier	Durée du CLS
Partenaires	Professionnels libéraux, centre hospitalier, communauté de communes, services sociaux, associations œuvrant dans le social et la santé, CPAM, ARS, ...
Budget et Financements	CPTS, ARS
Éléments d'évaluation	Bilans de fonctionnement de la CPTS, du CLS : problèmes résolus, qualité des relations entre partenaires

Annexe 3 - Synthèse de l'Analyse des Besoins Sociaux

Annexe 4 - Diagnostic Enfance Jeunesse